COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-125

L'an deux mille vingt trois, le 19 octobre à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET,

M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre

ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 octobre 2023

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 29

☐ présents : 23

☐ votants : 28

Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés: M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Sandrine FUSADE et M. Francis CUBERTAFON.

OBJET:

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement noncollectif

Année 2022

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY Monique PLAZZI donne pouvoir à Laurent GORYL Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Annie ARNAUD Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE: Evelyne MACHANE

Rapporteur: Ph. SUDRAT

Vu l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC, doit être présenté au Conseil Communautaire avant le 30 septembre ;

Considérant qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes membres de la Communauté de Communes pour être présenté à leur conseil municipal :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif au titre de l'année 2022, tel que joint en annexe;
- **précise** que le rapport et sa délibération seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr et que les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

La secrétaire

E. MACHANE

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20231019-DC2023880315-DE Date de télétransmission : 23/10/2023 Date de réception préfecture : 23/10/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT YRIEIX

assainissement non collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2022

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site WWW.Services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Annexe n°2

Table des matières

1. CA	ARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1.	Presentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de Gestion du Service	
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	3
2. TA	ARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1.	Modalites de tarification	4
2.2.	RECETTES	
3. IN	DICATEURS DE PERFORMANCE	5
3.1.	Taux de conformite des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	5
4. FI	NANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
4.1.	Montants financiers des travaux realises	7
4.2.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'	
ET LE	S PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est	géré au niveau ☐ comn ☑ intere	nunal communal			
 Nom de la 	collectivité : COMMU	NAUTÉ DE COMMU	NES DU PAYS DE	E SAINT YRIEIX	
• Nom de l'	entité de gestion: assain	issement non collectif			
 Caractéris 	tiques (commune, EPCI	et type, etc.) : Commu	nauté de commune	es	
Compéten	ces liée au service				
Contrôle	des installations	Traitement des m	atières de vidanges		
Entretien	des installations	Réhabilitation de	s installations	Réalisation des insta	llations
Glandon, I	desservi (communes adl La Meyze, La Roche-l'A es, Ségur-le-Château				
• Existence	d'une CCSPL	□ Oui		☑ Non	
• Existence	d'un zonage	☐ Oui, date d'ap	probation:		
> Existence	d'un règlement de servi	ce 🛛 Oui, date d'ap	pprobation : 28/03/2	2003□ Non	

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 382 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 775.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 34,3 % au 31/12/2022. (36,38 % au 31/12/2021).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Í	Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Í	Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 80 (80 en 2021).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
	Compétences obligatoires	
Tarif du contrôle des installations neuves en €	155 €	155 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	60 €	60 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €		
	Compétences facultatives	
		经验的基本证明的企业的基本的基本的

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du13/10/2005 effective à compter du 01/01/2006 fixant le tarif de contrôle des installations neuves
- Délibération du 29/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant le tarif de contrôle des installations existantes.

2.2. Recettes

	Exercice 2021		Exercice 2022			
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	9 565 €		9 565 €	10 595 €		10 595 €
Facturation du service facultatif en €				A		
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

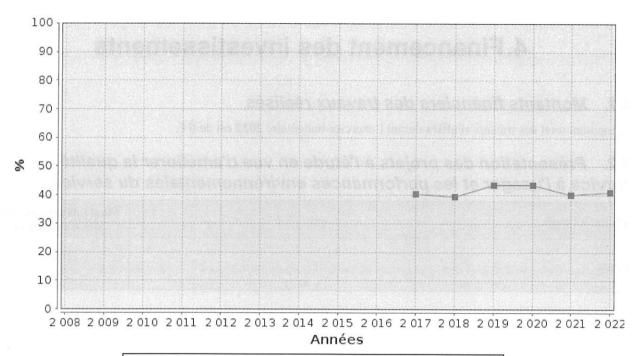
<u>Attention</u>: cet indice ne doit être calculé que si l'<u>indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif</u> est au moins égal à 100.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Nombre d'installations contrôlées pugées conformes ou ayant fait to présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement ou de risques avérés de pollution de l'environnement total d'installations contrôlées depuis la création du service total d'installations contrôlées depuis la création du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 773	1 827
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 424	4 463
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement		
Taux de conformité en %	40,1	40,9

Annexe n°2



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2022** est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	Néant